



Pass Culture

publié le 22/09/2022

Pass Culture part individuelle

Depuis janvier 2022, le pass Culture est ouvert dès 15 ans. Il permet d'obtenir à un montant à utiliser dans l'application pass Culture.

Dans l'application pass Culture et sous certaines conditions, cette somme permet de payer une entrée dans un lieu culturel (musée, exposition, cinéma, théâtre) d'acheter un bien culturel chez un partenaire de proximité (livre, CD...) de se payer des cours (musique, danse....)... Un QR code sera à présenter sur son téléphone pour l'accès à un lieu ou la délivrance d'un bien.

Le montant attribué est le suivant

17 ans 30€

16 ans 30€

15 ans 20€

Pour comprendre comment bénéficier de cette somme voici tout ce qu'il faut savoir et le tuto pour vous aider :

Document joint

 [tuto-eleve-pass-culture-part-individuelle-message-dinformation-gassendi](#) (PDF de 909.3 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.